

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kevin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUH Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoit à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOLET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association pour la réparation et l'entretien de véhicules automobiles
(APREVA) Gironde - Financement du plan d'actions 2015 - Subvention -
Autorisation - Convention**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association pour la réparation et l'entretien de véhicules automobiles (APREVA) Gironde est une association agréée Atelier chantier d'insertion, possédant un établissement sur Lormont. Son action sociale se réalise au travers de l'aide à la mobilité pour des publics fragilisés sur le territoire girondin, et donc sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Elle propose notamment des services de location de véhicules à tarif social (entre 2€ et 6€ maximum à la charge du bénéficiaire) à destination de personnes prescrites par les travailleurs sociaux ou les services emploi des communes.

Sa gamme de services propose également une activité de garage social et de vente de véhicules issus de dons.

Elle réalise son action sur l'ensemble du territoire girondin, mais nombre de ses bénéficiaires sont issus de Bordeaux Métropole pour des déplacements en horaires décalés ou sur des zones de résidences non desservies.

Aussi, en novembre 2012 l'association a souhaité s'engager dans l'insertion par l'activité économique, secteur reconnu et aidé par l'Etat, et a demandé son passage en atelier chantier d'insertion, statut qui lui a été accordé par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Aquitaine, lui permettant notamment de recruter des emplois aidés et d'être reconnue pour son action en faveur de la mobilité des public fragilisés socialement et économiquement.

En 2013, APREVA a créé son antenne girondine sur la commune de Lormont, avec la location d'une plateforme de 420 m² dans le bâtiment jouxtant les services techniques de la ville. Après avoir réalisé des travaux d'isolation, de création de bureaux et d'installation de matériels nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules dans cette plateforme, elle a pu être opérationnelle à la fin de l'année 2013 pour lancer son service aux publics fragilisés du territoire.

Elle a alors mis en place un système de tarification à bas coût pour les bénéficiaires en recherche d'emploi ou en difficulté socio-économique, notamment à travers le dispositif d'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) de l'Etat, qui a accompagné le projet à ses débuts sur le territoire.

Avec une baisse importante des crédits de l'APRE à la fin 2013, la situation financière de l'association a été fragilisée, elle a réussi à retrouver son niveau de début 2013 en proposant directement la location de véhicules aux structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) avec un tarif de 6 € par jour.

De plus, APREVA Gironde bénéficie d'un appui du Dispositif local d'accompagnement (DLA) Gironde depuis 2014 qui lui permet via des expertises économiques et conseils de se positionner comme un acteur fort de l'IAE en Gironde, et sur la Métropole, tout en diversifiant ses activités en diminuant les risques financiers, et en prenant des mesures pour dépendre de façon moindre d'année en année des financements publics pour assurer ses activités.

Programme d'action d'APREVA Gironde en 2015

En 2015, l'objectif de l'association est de réaliser plus de 9 000 heures de location de véhicules, avec une part significative des locations sur le territoire métropolitain, équivalente à environ 75% des journées de location.

Le nombre prévisionnel de bénéficiaires en 2015 est estimé à au moins 180 personnes en situation de fragilité économique.

Les différents services mis en œuvre en 2015 sont :

- la location sociale de véhicules : location en faveur des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'APRE, d'une aide individuelle du Conseil départemental de la Gironde, du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), dans le cadre d'un retour à l'emploi ou d'un accès à une formation, avec un tarif de 2 € par jour,
- la location sociale de véhicules au tarif de 6 € : location pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'un retour à l'emploi ou l'accès à une formation, avec l'acquittement par le bénéficiaire d'une caution de 150 €,
- le garage social : il s'agit de la réparation de véhicules pour les personnes prescrites par les accompagnateurs vers l'emploi ou les travailleurs sociaux. En fonction de leur situation sociale et économique, les personnes bénéficiant de ce service auront droit à une prise en charge totale ou partielle de leur réparation de véhicule,
- la vente de véhicules : à l'issue d'une période de location, il y a possibilité pour certains bénéficiaires d'offrir un accès à un véhicule à bas coût sous la forme d'un « pack » incluant une carte grise, un tarif négocié d'assurance avec le partenaire d'APREVA sur ce dispositif (MACIF), et un microcrédit de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE).

Budget prévisionnel d'APREVA en 2015

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier à APREVA Gironde en 2015, pour un montant de 10 000 € (4,2%) pour un budget prévisionnel de 239 362 €. Il s'agit d'une première sollicitation de la structure auprès de la Métropole.

Cette aide financière en 2015 au bénéfice d'APREVA Gironde est proposée au titre du développement économique, du développement de l'emploi, de l'économie sociale et solidaire et de la mobilité innovante, soit plusieurs des compétences exercées par la Métropole. Elle se justifie par la mise en œuvre d'une offre de service innovante socialement sur le territoire, qui crée des emplois en insertion et permet de faciliter pour les bénéficiaires leur retour à l'emploi via une offre de mobilité accessible dans un contexte de demande croissante.

Cette aide ne sera apportée que pour l'année 2015 au titre de l'amorçage d'APREVA Gironde sur le territoire métropolitain, elle ne donnera pas lieu à une reconduction pour les années suivantes.

Dépenses	En €	Recettes	En €	%
Achats (eau/énergie, fournitures garages, entretien véhicules, carburant)	25 800	Vente produits et prestations (garage social, locations 2€, locations 6€, locations Fonds d'action sociale au travail temporaire, locations associations)	89 216	37,3%
Services extérieurs (formation, informatique, locations immobilières, médecine du travail, assurances, comptabilité, déplacements, poste et télécoms, services bancaires)	76 150	Subventions d'exploitation Etat (<i>APRE, aide aux postes</i>)	92 963	38,8%
Impôts et taxes	700	Conseil régional (<i>aide fonction structurante</i>)	6 000	2,5%
Charges de personnel	118 412	Conseil départemental (<i>aide RSA</i>)	10 000	4,2%
Autres charges de gestion courante (dotations)	18 000	Bordeaux Métropole	22 008	9,2%
Charges financières	300	Fonds d'assurance formation du travail temporaire (FAFTT)	10 000	4,2%
		Pôle Emploi	5 800	2,4%
		Produits exceptionnels		
TOTAL (en €)	239 362	TOTAL (en €)	239 362	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'Association pour la réparation de véhicules automobiles (APREVA) Gironde de 10 000 € en 2015 est recevable au motif que son plan d'actions concourt au développement de la mobilité des personnes fragilisées pour favoriser leur retour à l'emploi sur le territoire métropolitain, et à l'insertion par l'activité économique via une activité dont l'utilité sociale est forte,

DECIDE

Article 1 : l'approbation du programme d'actions d'APREVA Gironde présenté au titre de l'année 2015.

Article 2 : l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € en faveur d'APREVA Gironde en 2015.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2015 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention métropolitaine.

Article 4 : La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2015, au chapitre 65, article 6574, fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 7 OCTOBRE 2015</p> <p>PUBLIÉ LE : 7 OCTOBRE 2015</p>

Mme. CHRISTINE BOST